



ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

Durée de la formation en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

Voies de formation :

formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements communs à toutes les spécialités :

Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

Nature du diplôme : diplôme national de niveau 5 (bac +2).

Atouts des établissements :

taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



Poursuite d'études

- Préparer un second BTSA en 1 an, pour acquérir des compétences complémentaires
- La moitié des titulaires d'un BTSA poursuivent des études, majoritairement en **licence professionnelle (1 an)**
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

Je suis en 2^e année de BTSA*	Concours agro voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	Concours véto voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	Concours paysage Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	Concours agro voie « apprentissage »	Écoles nationales d'ingénieur agronome

*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<http://concours-agro-veto.net> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac+2. Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



Métiers de l'élevage

La spécialité « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil » forme des techniciens spécialisés ou des chefs d'exploitation en élevage : bovins, équins, caprins/ovins, porcins et volailles. D'autres débouchés se trouvent dans les activités d'expérimentation ou de contrôle.

61 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup®, dont 42 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

Enseignements professionnels de la spécialité



Le futur diplômé se forme au pilotage des systèmes d'élevage par une gestion performante et dans le respect du bien-être animal et de la sécurité au travail. D'autres enseignements permettent d'acquérir des compétences en accompagnement du processus de prise de décision et dans l'accompagnement de la conduite au changement dans un contexte de transitions climatique, agroécologique et alimentaire.

C'est également un enseignement scientifique et technique permettant d'aborder les enjeux de l'élevage d'aujourd'hui et de demain.

Insertion professionnelle

→ **95%** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme.

→ Secteurs d'emploi

Les employeurs sont particulièrement les éleveurs (en groupement ou entreprises particulières), les entreprises de service auprès des exploitations (services de contrôle, organisations professionnelles, organismes publics).

→ Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Les métiers principalement visés sont technicien d'élevage ou technicien d'expérimentation, contrôleur ou auditeur.



65%

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 58% jusqu'au grade licence (licence professionnelle majoritairement)

Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.

